

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil huit, le vingt neuf juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
22 juillet 2008

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procuration : 5
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JUILLET 2008

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : JULLIAN Madeleine a donné pouvoir à TROUSSEL Marc, PACCHIONI Maryse a donné pouvoir à GOLFETTO Rémy, POUJOL Odile, PANCIN Pierre a donné pouvoir à DELAIR Patrick, AMAT Bruno a donné pouvoir à GAVANON Michel, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline a donné pouvoir à LESCOT Vincent.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2008, est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Social – Enfance

1.1. CCAS

Rapporteur : Louis ROSELLO

M. ROSELLO présente en séance le fonctionnement du CCAS depuis le 1^{er} avril dernier, ses compétences, son budget et fait le point sur le travail des administrateurs.

M. ROSELLO tient des permanences en Mairie. Corinne DELABRE est affectée au CCAS chaque mardi. Une réunion des élus en charge du CCAS se déroule 1 mercredi sur 2, afin de faire le point sur les dossiers en cours. Rémy GOLFETTO est très présent grâce à son statut de retraité, Maryse PACCHIONI et Geneviève MARTINI, bien rodées, apportent une aide précieuse. Les membres de la commission n'hésitent pas à se rendre sur place en cas de besoin et à prendre les décisions nécessaires.

M. ROSELLO indique qu'il ne faut pas hésiter à diriger les gens vers ce service qui peut apporter une aide substantielle aux personnes en difficulté. Il précise qu'il dispose ainsi d'un stock de colis alimentaires. Aurélie CHOMETTE demande si l'attribution des colis alimentaires est basée sur les revenus des personnes susceptibles d'en bénéficier. Il est répondu que chaque demande est étudiée au cas par cas.

Le Budget du CCAS pour l'année 2008 s'élève à environ 15 000 € dont 13 000 € de subvention communale et 2 000 € d'excédents.

1.2. CLSH

Rapporteur : Françoise BASNEL

Mme BASNEL fait le point en séance sur l'activité du Centre de Loisirs Sans Hébergement de l'été qui se déroule à Beauchamp du 7 juillet au 15 août 2008. 130 enfants sont accueillis et encadrés par 22 moniteurs, de nombreuses activités sont proposées. Seule petite anicroche du centre, une panne du car est venue contrarier ponctuellement l'organisation mais une réponse a vite été apportée pour poursuivre les activités. Lors du spectacle préparé par les enfants, pas moins de 300 repas ont été servis. Des remerciements sont adressés à tous ceux qui ont aidé au bon déroulement du CLSH, en soulignant particulièrement la compétence du personnel.

1.3. Contrat Enfance

Rapporteur : Françoise BASNEL

Comme précisé lors du Conseil Municipal du 3 juin dernier, le contrat enfance arrivait à échéance fin 2007 et sa finalité était de poursuivre et d'optimiser l'accueil des moins de 6 ans. Le contrat comprenait la crèche, le centre aéré de Beauchamp (jusqu'à 6 ans) et la garderie périscolaire de la maternelle.

Le contrat doit être renouvelé pour une période de 4 ans. Il s'appelle désormais contrat "enfance et jeunesse" et concerne les jeunes jusqu'à 18 ans. Le taux de financement retenu par la CAF est fixé à 55 %.

Il a été proposé à la CAF d'inscrire les projets d'accueil des 0 – 18 ans qui existent ou interviendront sur les années 2008-2009-2010 et 2011, retenus par le conseil de juin :

- la reconduction des actions suivantes :
 - crèche "La Cabriole" agréée pour 23 places de 2008 à 2011 ;
 - garderie périscolaire maternelle (0 – 6 ans), environ 80 enfants, de 2008 à 2011 ;
- la modification de l'action :
 - centre aéré de Beauchamp qui sera proposé pour la totalité des enfants accueillis (4 - 12 ans) pour un agrément de 130 enfants de 2008 à 2011 ;
- l'inscription de nouveaux projets au contrat :
 - la garderie périscolaire du primaire (0-12 ans) représentant environ 100 enfants de 2008 à 2011 ;
 - les centres aérés des petites vacances scolaires agréés pour 30 enfants de 2008 à 2011 ;
 - les camps été pour une vingtaine d'adolescents de 2009 à 2011 ;
 - une structure d'accueil petite enfance de 25 – 30 places à partir de 2010.

Mme BASNEL précise que lors de la réunion de négociation menée avec la CAF des Bouches-du-Rhône qui s'est tenue en Mairie le 23 juin 2008, Mme CHOLET, représentant la CAF a indiqué que les actions déjà existantes ne seraient pas prises en compte. C'est le cas du centre aéré d'été pour les 6 –12 ans et de la garderie péri-scolaire du primaire. Les autres actions pourront elles être inscrites dans ce nouveau contrat.

Mme CHOLET a également demandé que soit modifié le budget prévisionnel des camps ados dont le coût journalier des séjours semblait trop élevé. Un diagnostic de la situation des jeunes (6-18 ans) de la commune est à établir.

2. Affaires administratives

2.1. Assurance auto-collaborateurs SMACL

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le contrat d'assurance auto-collaborateur conclu avec la SMACL se terminait en fin d'année 2007, il est proposé de prolonger le contrat d'une année supplémentaire. La cotisation 2008 s'élève à 1 874,84 € TTC.

Ce contrat couvre les dommages causés à leurs véhicules personnels utilisés par l'ensemble des agents de la collectivité pour les besoins du service.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour l'année 2008, pour un montant de 1 874,84 € TTC.

2.2. Abonnement à BIP

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La commune est abonnée à la banque d'information sur le statut des personnels de la fonction publique territoriale ainsi qu'aux textes législatifs et réglementaires. Ce service est assuré par le centre de gestion de la région parisienne et consultable par internet. La convention d'accès à cette base de données arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Il est proposé au Conseil de renouveler cet abonnement pour une durée de 3 ans.

Le coût de l'abonnement annuel est de 190 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de cet abonnement pour une durée de 3 ans, dont le coût annuel est de 190 €.

2.3. Servitude Aquiplants

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier présenté le 14 avril 2008, la SARL AQUIPLANTS sollicite le passage en surplomb du chemin rural n° 99 dit "Draille de la Crau", Commune d'Eyragues, d'une bande transporteuse de terreau, constituée d'un tapis roulant fermé d'un tunnel étanche, supporté par deux pylônes métalliques.

Les deux pylônes sont installés de part et d'autre du chemin dénommé, à hauteur des bâtiments implantés sur les parcelles, propriétés de la SARL AQUIPLANTS, cadastrées DP n° 58, 77 et n° 87. Ils desserviront un bâtiment de stockage implanté sur les parcelles DP n° 21 et 22

Une autorisation constituerait une servitude apparente de passage s'imposant au chemin rural n° 99 qui s'exercerait au profit des parcelles DP n° 87, 21 et 22 (fonds dominant).

Il est proposé d'établir une convention entre la commune et la Sarl AQUIPLANTS, d'une durée de 5 années renouvelable, et de l'officialiser par acte notarié, établi en l'étude de Maîtres PICCA-AUDRAN et PAUL. Les frais d'acte seraient à la charge de la Sarl AQUIPLANTS.

Michel GAVANON s'interroge sur d'éventuelles nuisances pour le voisinage.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à la majorité (24 voix pour, une abstention) afin qu'une convention soit établie entre la commune et la Sarl AQUIPLANTS, d'une durée de 5 années renouvelable, et de l'officialiser par acte notarié.

3. Personnel

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le point est fait sur les mouvements du personnel municipal.

+ Recrutement d'une personne en charge des travaux et de l'urbanisme : 14 candidatures ont été adressées à la commune et 4 candidats seront reçus les 30 et 31 juillet.

+ La demande de disponibilité faite par Nicolas BACHELARD a été acceptée et débutera le 1^{er} septembre prochain.

+ Crèche :

- Mme HAMACHE éducatrice de jeunes enfants qui remplaçait Mme OWEDYK en congé parental et qui reprend son activité, quitte ses fonctions fin juillet.
- Le contrat de Mme DAFFADA, d'une durée de 20 H, expire fin août et ne sera pas renouvelé.
- Mlles ANDRÉ et ROUQUEIROL en contrat CAE de 20 H voient leur contrat renouvelé pour 6 mois supplémentaires avec un temps de travail de 30 H.
- Mlle PAUT, animatrice, bénéficie d'un contrat d'un an à 30 H/semaine.
- Mme DORIAN Claire, dont le CAE finissait le 31 août, est en situation d'absence non justifiée depuis le 8 juillet 2008. Après, une mise en demeure de reprendre son activité au plus tard le 21 juillet 2008 et un rendez-vous le 16 juillet 2008 avec Monsieur le Directeur Général des Services, Mme DORIAN a indiqué qu'elle n'entendait pas reprendre son activité. Toujours absente de son poste, elle a été radiée du personnel municipal d'Eyragues, pour abandon de poste, à compter du 22 juillet 2008.

+ Écoles : compte-tenu de la suppression du samedi matin, les emplois du temps du personnel des écoles ont dû être réorganisés. Une personne supplémentaire est affectée à la garderie du matin ainsi qu'une autre à la cantine. Il a été également essayé de tenir compte des souhaits de chaque agent.

4. Travaux

4.1. Complexe salles multisports : lot 1 Société BOTTA

Rapporteur : Max GILLES

La société BOTTA a été attributaire du lot 1 : Terrassement/GO/Cloisons/VRD/ Charpente bois/Couverture pour la construction d'un complexe de salles multisports à Eyragues. Ce marché a été signé le 28 mars 2006 pour un montant de 612 455,93 € HT. Il a fait l'objet d'un avenant n°1, notifié le 25 avril 2007, portant le montant du lot à 632 324,52 € HT.

Deux prolongations du délai d'exécution sont venues allonger la durée du chantier. La première prolongation a été occasionnée par la liquidation judiciaire de l'une des entreprises intervenant sur le chantier. La seconde prolongation est due à la remise en cause par le bureau d'études VERITAS, au stade du rapport final de sécurité incendie, des mesures de sûreté prises ; avec obligation de désenfumer les circulations ou de modifier le cloisonnement. Aussi, la prolongation du délai d'exécution des travaux, dans les deux contretemps subis, ne résulte pas d'une intention du maître d'ouvrage.

Par mémoire, adressé au Maître d'œuvre de l'opération le 12 juin 2008, Christophe FLACHAIRE, architecte, la société BOTTA sollicite le paiement de différents surcoûts qu'elle considère occasionnés par les prolongations de délai, pour une somme de 45 324,57 € HT. Cette demande représente 7,2 % du montant du marché, avenant compris.

Une réponse de refus a été adressée à l'entreprise le 16 juillet. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera Monsieur BOTTA le 6 août. Certaines dépenses liées à la gestion du chantier (clôture, branchements, bungalow...) étant à la charge de l'entreprise attributaire du lot, il paraît acceptable d'accorder une participation de la commune comme dédommagement. L'effort consenti par la commune ne pourra en aucun cas atteindre le montant sollicité par l'entreprise.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

4.2. Extérieurs Complexe salles multisports : avenant Clôtures

Rapporteur : Max GILLES

La société MISTRAL CLÔTURE a été attributaire du lot 7 : Clôture – Serrurerie du marché d'aménagement des extérieurs du complexe de salles multisports. Le montant du marché est de 24 880 € HT, soit 29 756,48 € TTC.

Afin de faciliter l'accès au site, notamment par les services de sécurité et de défense incendie, un portail pivotant de 4,00 x 2,00, prévu dans le cahier des charges, est remplacé par un portail coulissant de 6,00 x 2,00.

Cette modification représente une plus-value de 1 244 € HT, soit 1 487,82 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cet avenant concernant la modification du portail d'accès au parking, pour un montant de 1 487,82 € TTC.

4.3. Lotissement Les Chênes Verts

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'historique du dossier des logements sociaux, des lots en accession à la propriété et des travaux de viabilité et de construction (joint en annexe). Il indique que la société UNICIL-SNHLM, lors de la signature du bail à construction qui devait avoir lieu le 24 juillet dernier, a modifié les délais de réalisations du programme : les lots en accession à la propriété seraient livrés au plus tard en juillet 2009 et les logements sociaux seraient achevés au plus tard en décembre 2010. Toutefois, ces délais sont dépendants de l'attribution des crédits d'état dont le financement est pré-programmé mais dont le dossier de demande n'a pas encore été déposé par UNICIL-SNHLM. Le 24 juillet, Monsieur le Maire a fait part au responsable technique de la société HLM, M. ZOCCO, de son désappointement face aux délais supplémentaires successifs et a demandé à UNICIL de faire des efforts pour réduire les retards. Face à l'intransigeance de son interlocuteur M. le Maire a refusé de signer le bail à construction. Une rencontre est prévue avec M. BULTEL, Directeur d'UNICIL à la mi-août et une réunion d'information des personnes attributaires des lots sera tenue début août.

4.4. Accès La Gardy

Rapporteur : Max GILLES

Lors de la vente du terrain de 3 000 m², chemin de la Sablière, pour moitié à Mme et M. ROMANET et à Mme et M. PLAUCHUT, il a été prévu de déplacer l'accès au plateau de la Gardy de son emplacement actuel vers le Nord, soit en contrebas de la propriété de Mme et M. PLAUCHUT.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la réalisation du nouvel accès au plateau de la Gardy.

5. Questions diverses

5.1. Festival Folklorique 2008

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le festival folklorique se déroule les 2 et 3 août 2008. Seront accueillis les groupes suivants :

- "La Capouliero" de MARTIGUES (France)
- "Ensemble National de Naz" de ASTANA (Kazakhstan)
- "Mackinaw" de DRUMMONVILLE (Canada-Quebec)
- "Gran Ballet Argentino" de CORDOBA (Argentine)

soient 130 artistes (danseurs et musiciens) et 20 accompagnateurs. 117 personnes sont à loger le samedi et le dimanche.

Le Contrat de production à souscrire auprès du Festival de Martigues est de 10 700 € HT, soit 11 288,50 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature du contrat de production pour un montant de 11 288,50 € TTC .

5.2. Foyer Pierre Vigne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Marc TROUSSEL souhaite cesser ses fonctions. Afin d'assurer son remplacement au poste de Directeur de ce foyer-logements comprenant 30 studios, un appel à candidature a été lancé : bac + 2 dans le social ou le médico-social et 3 ans d'expérience. Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 6 élus, un médecin, les représentants MSA, aide sociale, Famille et Provence.

• Solidarité

- ✓ Yvette POURTIER informe que les dossiers d'instruction de demande de logement social sont valables une année. A l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de logements sociaux disponibles.
- ✓ Présentation du livret sur la canicule
- ✓ Rémy GOLFETTO fait part d'une réunion de l'OPAH et de l'ANAH à la CCRAD concernant les aides accordées aux propriétaires pour la rénovation de logement qui peuvent atteindre 60 à 80 %. Les enveloppes étant consommées, les critères d'attribution sont renforcés.

• Environnement

- ✓ Patrick DELAIR et les membres de sa commission ont reçu le jury du fleurissement début juillet
- ✓ Le SMICTTOM étant en congés d'été, le compte-rendu du projet de mise aux normes de la séparation de la déchetterie et du quai de transfert, sera présenté lors du prochain conseil. L'aménagement envisagé consiste à se doter d'une vis qui tasse les déchets pour limiter le transport dont le coût est de 50 € la tonne ; à défaut d'une mise aux normes le site devra fermer ses portes.

• Saint-Éloi

Vincent LESCOT remercie le personnel municipal pour l'aide apportée à l'organisation de la fête.

- **CCRAD**

Aurélie CHOMETTE trouve le contenu du bulletin d'information de la CCRAD très intéressant.

- **Écoles**

Michel LEYDET fait part de la réfection des peintures de la cantine et informe que le devis de réparation du toit de la maternelle s'élève à environ 20 000 €.

- **Communication**

Michel GAVANON annonce une réunion pour réactiver le site internet de la commune et soumet pour 2009 l'installation d'un panneau d'affichage lumineux.

- **Tourisme**

Christiane MISTRAL et Brigitte MIGNOT ont reçu 2 personnes de Comité Départemental du Tourisme venues présenter un logiciel spécifique au point info tourisme et mis à disposition gracieusement par le Conseil Général. Le SI a toutefois l'obligation de mettre à jour toutes les informations.

Quelques petites modifications sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement du syndicat d'initiative.

Le Maire termine le tour de table en souhaitant de bonnes vacances à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Date	Procédure	Opération
12 octobre 2004	Urbanisme	Le Conseil Municipal demande le classement en zone constructible de terrains afin de permettre la réalisation de logements sociaux et de lots en accession à la propriété
3 février 2005	Urbanisme	Sollicitation de l'intervention des services de l'Etat pour permettre la révision simplifiée du POS
10 mai 2005	Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal qui confie la mission de la révision simplifiée du POS pour permettre la construction de logements sociaux à M. RANDOULET, urbaniste
18 octobre 2005	Urbanisme	Relevé topographique du terrain
21 février 2006	Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal autorisant la signature de compromis afin de permettre l'échange de terrains avec Messieurs MISTRAL et VIDREQUIN
9 mai 2006	Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal décidant de réaliser une révision simplifiée du POS pour permettre la construction de logements sociaux
10 janvier 2007	Urbanisme	Arrêté du Maire mettant à enquête publique la révision simplifiée du POS pour permettre la construction de logements sociaux
2 avril 2007	Urbanisme	Rendez-vous avec le Président du SICAS pour préparation de la servitude de passage pour l'accès au lotissement Les Chênes Verts
5 avril 2007	Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal approuvant la révision simplifiée du POS pour permettre la construction de logements sociaux
12 avril 2007	Urbanisme	Division parcellaire pour créer les parcelles des lotissements Mistral et Vidrequin
17 avril 2007	Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal autorisant la constitution d'une servitude de passage et de canalisations pour l'accès au lotissement les Chênes Verts
19 juillet 2007	Urbanisme	Signature de la convention de servitude de passage avec le SICAS
31 juillet 2007	Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal autorisant l'échange de terrains avec Messieurs MISTRAL et VIDREQUIN
14 août 2007	Urbanisme	Signature de la vente MISTRAL
14 août 2007	Urbanisme	Signature de la vente VIDREQUIN
18 octobre 2007	Urbanisme	Dépôt par les services de la Mairie des déclarations préalables à la constitution des lotissements Mistral et Vidrequin
12 décembre 2007	Urbanisme	Acceptation des lotissements Mistral et Vidrequin

Date	Procédure	Opération
27 septembre 2005	Concession d'aménagement	Avis de la Sous-Préfecture d'Arles concernant la procédure de délégation de logements à un organisme HLM
12 mai 2006	Concession d'aménagement	Avis de l'Association des Maires de France et de l'Agence Technique Départementale concernant les procédures d'aménagement foncier
19 mai 2006	Concession d'aménagement	Avis de la Sous-Préfecture d'Arles concernant les procédures d'aménagement foncier
11 juillet 2006	Concession d'aménagement	Délibération du Conseil Municipal autorisant le recours à une convention d'aménagement foncier et ratifiant le cahier des charges de la convention d'aménagement
4 août 2006	Concession d'aménagement	Consultation des sociétés HLM dans le cadre d'une convention d'aménagement foncier menée selon la procédure simplifiée de délégation de service public
9 octobre 2006	Concession d'aménagement	Audition par le Conseil Municipal des candidats pour la convention d'aménagement foncier
2 novembre 2006	Concession d'aménagement	Choix par le Conseil Municipal d'Eyragues de l'opérateur HLM pour l'aménagement foncier communal : Société Nouvelle de HLM
11 décembre 2006	Concession d'aménagement	Termes et contenu de la concession validés par le Conseil de Surveillance de la SNHLM
1 février 2007	Concession d'aménagement	Envoi du traité de concession à Préfecture, DDE et ATD pour validation du document définitif
1 février 2007	Concession d'aménagement	Envoi du traité de concession à SNHLM
13 février 2007	Concession d'aménagement	Avis définitif et préconisations de l'ATD
1 mars 2007	Concession d'aménagement	Avis définitif et préconisations de la DDE
24 mars 2007	Concession d'aménagement	Avis définitif et préconisations de l'ATD
11 avril 2007	Concession d'aménagement	Dernières modifications du traité de concession lors d'une réunion commune / SNHLM
30 juillet 2007	Concession d'aménagement	Envoi de la concession à SNHLM pour signature
7 septembre 2007	Concession d'aménagement	Dépôt de la concession d'aménagement en Sous-Préfecture d'Arles

Date	Procédure	Opération
23 octobre 2006	Logements sociaux	Proposition de SNHM de recourir à un bail à construction de 55 ans
31 octobre 2006	Logements sociaux	M. BULTEL, Directeur SNHLM, indique que la société remet son contingent d'attribution de logements à la commune
22 décembre 2006	Logements sociaux	Dépôt de la demande de permis de construire pour les 30 logements sociaux
30 juillet 2007	Logements sociaux	Arrêté du Maire accordant le permis de construire des logements sociaux
27 juin 2008	Logements sociaux	Délibération du Conseil Municipal autorisant le bail à construction pour les logements sociaux
10 juillet 2008	Logements sociaux	Division parcellaire pour créer la parcelle support du bail à construction BT 389 pour 83 a 34 ca
4 mai 2007	Lotissement Les Chênes Verts	Proposition de règlement et de cahier des charges du lotissement par la SNHLM
20 juin 2007	Lotissement Les Chênes Verts	Choix du nom du lotissement
10 août 2007	Lotissement Les Chênes Verts	Dépôt du permis de lotir par la SNHLM
16 novembre 2007	Lotissement Les Chênes Verts	Arrêté du Maire accordant le permis de lotir des Chênes Verts
2 avril 2008	Lotissement Les Chênes Verts	Réunion d'information en Mairie des personnes retenues pour bénéficier de l'attribution d'un lot
27 mai 2008	Lotissement Les Chênes Verts	Ouverture des plis des entreprises devant effectuer les travaux de viabilité du lotissement et de construction des logements sociaux par SNHLM
27 juin 2008	Lotissement Les Chênes Verts	Délibération du conseil Municipal pour retenir la société devant effectuer les travaux de busage de l'accès au lotissement Les Chênes Verts
27 juin 2008	Lotissement Les Chênes Verts	Délibération du Conseil Municipal qui fixe le prix de vente des terrains du lotissement à 130 €
7 juillet 2008	Lotissement Les Chênes Verts	Choix des lots par les personnes attributaires

Date	Procédure	Opération
10 octobre 2006	Délai	Courrier de la SNHLM : 15 mois de durée de réalisation du lotissement, 12 mois de délai de construction des logements sociaux pour un délai global de 19 mois à compter de la signature de la convention
7 septembre 2007	Délai	Délais conventionnés : 15 mois de durée de réalisation du lotissement, soit le 6 décembre 2008, 24 mois de délai de construction des logements sociaux, soit le 6 septembre 2009
30 novembre 2007	Délai	Courrier de SNHLM : l'appel d'offre pour la viabilité du lotissement sera lancé le 16 décembre 2007, le 1er février 2008 sera clôturée la réception des offres, le 15 mars 2008 démarrage des travaux de viabilité pour un achèvement théorique fin septembre 2008
14 février 2008	Délai	Courrier de SNHLM : l'appel d'offre pour la viabilité du lotissement sera lancé d'ici fin février 2008
26 juin 2008	Délai	SNHLM transmet aux notaires comme date limite le 31 décembre 2010 pour les logements sociaux, 15 décembre 2008 pour la partie Nord du lotissement et juillet 2009 pour les lots en accession à la propriété
21 juillet 2008	Délai	Courrier de SNHLM : partie Nord du lotissement livrée le 15 décembre 2008, ensemble du lotissement : 4 mois à compter de l'accord de financement des logements sociaux (livraison envisagée au plus tard en juillet 2009), 24 mois après l'accord de financement pour les logements sociaux (livraison envisagée au plus tard en décembre 2010)